



CPNEFP
PHARMACIE
D'OFFICINE

*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 23 mai 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **LYON (69)** à :

ATBAOUI épouse SAOUD Nora [avec les félicitations du jury]
BOULLY Sonia
CHARMILLON épouse BRULAS Anne
DJEMAL Salima
DUBOURG Marie [avec les félicitations du jury]
LAURENT Angélique
MAMMERI Mélanie
MATEO Virginie
TRUC Claire-Lise
MUSSARD Maud
ROLLET Jessica



Fait à Paris, le 23 mai 2013,
le président de jury,

Daniel BURLET